

Rapport de la commission des Finances

Référence au **préavis No77-2024**

Crédit d'investissement-défense incendie à la Sauge.

Membres de la commission :

Roland Pfister

Sylvain Baumann

Arnaud Heiniger

Grossu Alexandre

Didier Gattlen

13.04.24

La commission des finances a pris connaissance le 10 avril 2024 du préavis numéro 77-2024 intitulé (Défense incendie à la Sauge) présenté par Monsieur le Syndic Richard Emmenegger et Jean-François Milliet Municipal en charge.

Nous avons eu l'occasion de discuter et de statuer sur cette présentation.

À la suite de la pose de la conduite d'eau potable de la Sauge, il n'est pas possible de pouvoir offrir un service pour la défense incendie. Une conduite d'eau d'un plus gros diamètre aurait pu être posée, mais cela aurait engendrer la mise d'une purge en fin de course car il n'y aurait pas eu assez d'utilisation et de consommation cette eau qui ne doit pas stagner plus de 72 heures.

Pour assurer cette défense incendie du secteur de la Sauge, des discussions avec les instances cantonales ont abouti à un arrangement pour un pompage dans la Broye.

La commissions a soulever la complexité et le cout conséquent de l'installation de la défense incendie, et se pose la question afin d'éviter la prise d'eau qui constitue une partie conséquente des couts. La municipalité nous a rendue attentif que ce dispositif nous a été imposé par l'ECA et validé par le SDIS.

NOUS N'AVONS APPARAMENT PAS LE CHOIX.

Des remarques de la part de la commission des finances comme le chemin d'accès jusqu'à la nouvelle place devra se faire en longeant le bâtiment existant et non pas par le long de la place de parc, car des véhicules pourraient éventuellement bloquer se passage.

L'option de pouvoir de mettre cette place de l'autre coté de la route, coté de la ferme de M. Hirchi n'était pas envisageable car l'accès devrait être libre en permanence.

Le montant du crédit de 130 000.-fr demander comprend :

-La création de la place de stationnement du tonne pompe.

-L'accès jusqu'à la place.

-La création d'une chambre d'aspiration.

-Démontage d'une clôture et pose d'une nouvelle, la remise en état de la place et des berges.

-Création d'une servitude.

Pour l'entretien de cette place et de l'installation de la chambre d'aspiration, les pompiers s'en occuperont pour une garantie du bon fonctionnement.

En conclusion, la commission des finances propose d'accepter ce préavis numéro

77-2024 pour le crédit de 130 000.-fr

La commission des finances remercie monsieur le Syndique et monsieur le Municipal ci -présent pour les informations et les explications reçues lors de cette séance.

Roland Pfister

Conseiller communal

Sylvain Baumann

conseiller communal

Arnaud Heininger

conseiller communal

Alexandre Grossu

Conseiller communal

Didier Gattlen

conseiller communal

Cudrefin, le 13 avril 2024. DG